

# MAIRIE DE PRUNIERES

Les Clots  
05230 PRUNIERES  
Téléphone : 04.92.50.65.89  
Télécopie : 04.92.50.33.08  
Email : [mairiedeprunieres@wanadoo.fr](mailto:mairiedeprunieres@wanadoo.fr)  
Web : [www.prunieres.fr](http://www.prunieres.fr)



## Réunion du Conseil Municipal du 13 Février 2009

Suite à la convocation adressée par Monsieur le Maire à tous les conseillers municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le vendredi 13 Février 2009, à 20h30, dans la salle du conseil.

**Présents** : Monsieur René FUSINA, Maire, Messieurs DOUSSOT et BLANC, Adjoint, Mesdames et Messieurs ARNAUD, DURAND, GIRARD, GLEIZES, GUIEU, HILBERT, MARSEILLE et REYMOND.

**Secrétaire** : Madame GLEIZES.

Monsieur le Maire remercie les conseillers de leur présence et ouvre la séance à 20H.30. Une minute de silence est observée en la mémoire de Monsieur Claude CEARD, ancien conseiller municipal, décédé le 29 Janvier 2009.

### **A - Points à l'ordre du jour :**

#### **1. Ecole communale :**

Monsieur le Maire rend compte de la réunion du 19 janvier 2009, à laquelle il s'est rendu avec Madame GLEIZES, et qui s'est tenue à la préfecture en présence de Madame la Préfète, de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de divers élus et de maires des communes concernées par l'ouverture ou la fermeture d'une classe.

Au cours de cette réunion, l'Inspecteur d'Académie a annoncé le projet de fermeture de 9 classes dans le département, dont la classe unique de PRUNIERES, en raison du nombre insuffisant d'élèves prévus pour la rentrée 2009 (*5 pour Prunières*).

Monsieur le Maire, prenant la parole, et s'adressant à Mme La Préfète et à M.L'Inspecteur d'académie a vivement protesté contre cette décision de fermeture qui est plus qu'une fermeture de classe puisqu'il s'agit d'une fermeture d'école.

M. le Maire a convoqué le Samedi 24 janvier 2009, la commission communale des affaires scolaires pour rendre compte de la réunion du 19 Janvier, et analyser les perspectives pour la rentrée de Septembre 2009.

La décision définitive de fermer l'école a été communiquée au maire, par l'inspecteur d'académie, le 9 Février 2009, suite à la réunion du Comité Départemental de l'Education Nationale.

Le secrétariat de mairie est ouvert le Lundi de 14h à 16h, et le Jeudi de 11h à 12h.  
Le Maire reçoit sur rendez-vous, et le Samedi de 8h à 10h

Monsieur le Maire a pris contact avec le maire de CHORGES qui accepte que les élèves de PRUNIERES soient scolarisés dans sa commune, et déjeunent à la cantine, étant entendu que les parents sont libres d'inscrire leurs enfants dans l'école de leur choix.

Monsieur le Maire a également pris contact avec le Conseil Général pour le transport scolaire des enfants vers l'école de CHORGES.

Les élus approuvent à l'unanimité, la proposition de M. le Maire consistant à faire participer la commune aux frais de repas (*à l'identique de ce qui se fait à CHORGES*) et aux frais de transport.

## **2. Appartement mairie :**

Les familles avec enfants qui s'étaient manifestées pour louer l'appartement au-dessus de la mairie n'ayant pas donné suite, et en raison de la fermeture de l'école, les élus, à l'unanimité, approuvent la possibilité de louer cet appartement aussi à des personnes sans enfant.

## **3. Présentation des statuts du SIE :**

Les nouveaux statuts du SIE, tels que votés par les représentants des communes adhérentes, sont adoptés, à l'unanimité des conseillers, par le conseil municipal.

## **4. Présentation des statuts de la COM.COM :**

Monsieur le Maire présente les nouveaux statuts, validés par la préfecture, qui précisent la définition de l'intérêt communautaire afférent aux compétences de la Communauté de Communes du Savinois/Serre-Ponçon, et qui transfèrent à cette dernière de nouvelles compétences. Les statuts sont approuvés, à l'unanimité des conseillers, par le conseil municipal.

## **5. Participation Réseaux et Voirie :**

Le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers, vote l'instauration de la PRV.

## **6. Présentation projet charte Parc des écrins :**

Les parcs nationaux ont été fondés il y a plus de trente ans. Diverses lois ont modifié le code de l'environnement, et les décrets et chartes de chaque parc doivent être mis en conformité avec ces nouvelles dispositions.

Monsieur le Maire fait part du projet de modification de la charte du Parc National des Ecrins, tel que discuté actuellement, et auquel tous les hauts alpins peuvent participer. (*Se renseigner en mairie, ou sur le site internet du Parc.*)

## **7. Présentation projet Charte NATURA 2000 :**

Monsieur le Maire fait part du projet de charte Natura 2000, en discussion actuellement entre les communes adhérentes. La zone concernée, pour la commune de PRUNIERES, se situe au-dessus de la route de Joubelle. M.ARNAUD, élu et agriculteur, sera associé à la démarche.

## **8. Horaires agents communaux :**

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des conseillers, Monsieur le Maire à rémunérer les heures supplémentaires effectuées par les employés communaux, dans la limite de 24h/mois, comme préconisé par le Trésorier Général.

### **9. Choix élu référent pays Sud :**

Monsieur Yves BLANC est désigné, à l'unanimité des conseillers, pour représenter la commune au PAYS SUD, en tant qu'élu référent « Energie-Climat ».

### **10. Achat de terrains :**

Le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers, donne son accord pour l'achat par la commune, à 1 Euro/m<sup>2</sup>, de 356 m<sup>2</sup> de terrain, afin d'élargir le chemin au-dessus de la mairie. M. Le Maire est autorisé à signer les actes notariés.

### **11. Location parcelle :**

Le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers, donne son accord pour louer au CSLG, partie des parcelles AC83 et AC154, au prix de 1 500 € par an.

### **12. Demande de DGE pour travaux place de la mairie :**

Le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers, autorise Monsieur le Maire à faire des demandes de subvention auprès des financeurs potentiels, pour les travaux concernant la place de la mairie. (*DGE, CG05, CR PACA, Parc des Ecrins*)

### **13. Préparation budget 2009 :**

Le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers, fixe le taux de la TLE (*instaurée le 11/12/1997*) à 5% à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2009. Les bâtiments à caractère agricole en sont exemptés.

Le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers, autorisent M. le Maire, à engager si besoin avant le 31 Mars 2009, les dépenses pour le projet de signalisation des chemins communaux, et ce à hauteur de 15 000 Euros.

M. Le maire invite les élus à réfléchir en vue du prochain conseil municipal qui se tiendra début Mars 2009, à la fixation des taux pour les 4 taxes, ainsi qu'au prix de l'eau.

### **14. Fête communale du Dimanche 2 Aout 2009 :**

La fête communale sera intégralement organisée par PSL le Dimanche 2 Aout 2009, sur la place de la mairie et dans la cour de l'école.

## **B – Tour de table**

- Le SMICTOM a plusieurs projets, notamment la mise en place de bacs enterrés, (*MOLLOCK*) avec cartes à puce, et la redevance incitative... Madame Dominique GIRARD précise que si ces projets aboutissent, ce ne sera pas avant 2010/2011.
- Madame Martine MARSEILLE fait part de diverses animations organisées dans le cadre de l'OTI (cerf-volant à PRUNIERES aux vacances de Pâques, kite-surf à Savines en Juin...) Précisions à venir.

La séance est levée à 23H.30.

# MAIRIE DE PRUNIERES

Les Clots

05230 PRUNIERES

Téléphone : 04.92.50.65.89

Télécopie : 04.92.50.33.08

Email : [mairiedeprunieres@wanadoo.fr](mailto:mairiedeprunieres@wanadoo.fr)

Web : [www.prunieres.fr](http://www.prunieres.fr)



## Compte rendu de la réunion du 24/01/2009, de la commission des affaires scolaires,

Suite à la convocation adressée par Monsieur le maire aux membres de la commission, cette réunion s'est déroulée le samedi 24 janvier 2009 à 9h en mairie.

### Présents :

- Monsieur FUSINA, *Maire*, M.DOUSSOT, *1<sup>er</sup> Adjoint*, Mme GLEIZES, Mme MARSEILLE, Mme REYMOND.

### A - Points à l'ordre du jour :

#### ■ ECOLE :

Suite à la réunion qui s'est tenue en préfecture le 19 janvier 2009, à 14h30, à laquelle assistaient M. le maire et Mme GLEIZES, la commission communale des affaires scolaires a été réunie afin d'analyser la situation nouvelle créée par M. l'Inspecteur d'académie et relative à la fermeture envisagée de l'école communale.

#### 1. M .Le maire et Mme GLEIZES rapportent le contenu de la réunion :

M .le maire et Mme GLEIZES indiquent qu'à cette réunion à laquelle participaient, entre autres, Mme La Préfète, M.L'Inspecteur d'académie, M. Le Sénateur, des conseillers généraux et des élus concernés par la carte scolaire 2009, il a été annoncé la fermeture probable de 9 classes primaires dans le département, dont celle de notre commune.

Lors de cette réunion, et après avoir reçu le soutien de M.ALLARD LATOUR, conseiller général, M. le maire a pris la parole pour indiquer, que comme tous les élus et habitants de Prunieres, il était farouchement opposé à cette fermeture de classe qui en fait est une fermeture d'école.

M.L'Inspecteur d'académie a répliqué par une logique mathématique et comptable, arguments rejetés par M. Le maire, qui a parlé de suppression de services aux populations rurales, de dévitalisation rurale, et d'impossibilité pour la commune d'attirer à l'avenir de jeunes couples. De plus M. le maire a indiqué que cette décision était d'autant plus grave, qu'elle lui paraissait définitive et sans possibilité de retour.

M.L'Inspecteur d'académie n'a pas répondu à ses nouveaux arguments, et Mme La Préfète a indiqué qu'elle partageait l'analyse de M.L'Inspecteur d'académie au vu du nombre d'enfants prévus à la rentrée 2009 : 5 enfants.

## 2. Débat entre les membres de la commission :

Tous les membres de la commission expriment leur colère devant la décision de l'Inspecteur d'académie.

Mme MARSEILLE indique qu'elle ne comprend pas le nombre de 5 élèves prévus pour la rentrée scolaire de 2009 ; ce nombre ayant été communiqué par l'Inspecteur d'académie.

M.FUSINA prendra contact dès Lundi matin avec l'inspection d'académie et la préfecture pour comprendre d'où vient ce nombre de 5 enfants. L'objectif étant de faire revenir l'inspecteur d'académie sur sa décision, si nous arrivons à le convaincre qu'en fait, il y aura 7 enfants.

Après un large débat, et si l'école devait fermer, on pourrait penser que les enfants qui auraient pu être scolarisés à Prunières le seraient à CHORGES, sachant que la décision appartient aux parents.

Si tel était le cas, et suite aux entretiens entre M.Christian DURAND, maire de Chorges, et M.FUSINA, les enfants de Prunières pourraient être accueillis à Chorges, ou ils pourraient aussi bénéficier de la cantine scolaire.

M.FUSINA propose que dans ce cas, la commune participe, comme la commune de Chorges, à une prise en charge partielle des frais de repas des enfants ; la commission approuve ce choix qui sera présenté lors du prochain conseil municipal.

Tous les membres de la commission s'accordent pour soutenir l'action que va mener M.FUSINA auprès du CG05 afin que le transport des enfants de Prunières vers les écoles de Chorges, soit pris en charge par le CG05 depuis l'abri bus installé devant le garage communal. M.MARSEILLE insiste afin que tous les enfants de Prunières puissent bénéficier de ce transport vers Chorges. Tous les membres de la commission sont d'accord avec cette proposition. Les membres de la commission demandent à ce que ce transport soit assuré pour les enfants scolarisés autant en maternelle qu'en primaire à Chorges.

La commission reste suspendue à la décision définitive de l'Inspecteur d'académie, qui devrait nous être communiquée début Février.

Bien évidemment, ce sujet sera inscrit en priorité à l'ordre du jour du prochain conseil municipal qui sera convoqué dès que sera connue la décision de l'inspecteur d'académie.

La séance est levée à 10h20.